

F Accord Gouvernement
MH/EDJ

Bruxelles, le 20 octobre 2020

NOTE

SYNTHESE DE L'ACCORD DU GOUVERNEMENT DE CROO

La présente note reprend les sujets pertinents pour les indépendants et les PME.

I. Un pays solidaire

1. Gestion de la crise sanitaire

1.1. Un nouveau contrat avec les citoyens, les entreprises et les institutions

- Développer un processus qui offre une perspective aux secteurs dont le redémarrage est le plus délicat et qui donne également aux autres secteurs la possibilité de poursuivre leur activité économique dans des conditions plus rentables ;

1.2. Un plan sanitaire qui met l'accent sur la prévention et la réduction des infections

1.3. Plans d'urgence

2. Soins de santé

3. Sécurité sociale

- Les statuts des salariés, des indépendants et des fonctionnaires doivent converger dans le respect des droits acquis. Le Gouvernement fera une proposition à cet effet d'ici la fin de 2021 ;
- La lutte contre le dumping social et la fraude sociale reste une priorité pour le Gouvernement ;
- Le Gouvernement luttera également contre la fraude sociale dans les régimes d'allocation et contre le travail au noir dans les systèmes de prestations ;
- Un contrôle strict et dissuasif du dumping social et de la fraude sociale sera mis en œuvre, tant à travers l'action de l'Inspection sociale que celle de l'Auditorat du travail ;
- Le Gouvernement s'investira activement dans le développement de la nouvelle Autorité européenne du travail et soutiendra la mise en place d'un « Europol social », chargé de contrôler au niveau européen le détachement des travailleurs.

4. Pensions

- Augmentation de l'activité et du taux d'emploi des travailleurs âgés ;
- La pension minimum sera progressivement relevée (carrière complète et incomplète) vers 1.500 euros nets pour une carrière complète ;
- Dans le régime des indépendants, le coefficient de correction sera supprimé de façon à ce que les indépendants se constituent une pension de la même manière que les salariés ;
- Un bonus de pension, afin que les personnes qui travaillent plus longtemps accumulent également plus de droits à pension ;
- Réforme du système.

5. État et fonction publique

- Réduire les charges administratives pesant sur les citoyens et les entreprises ;
- Se concentrer sur la facturation numérique complète (B2G et G2G) ;
- Des mesures seront prises pour les autorités afin que les paiements soient toujours effectués à temps. La transparence des rapports annuels permettra de réduire les arriérés de paiement ;
- Une application correcte des analyses d'impact de la réglementation ;
- Le principe du « numérique par défaut ».

6. Lutte contre la pauvreté et accès aux droits

7. Dossiers éthiques

II. Un pays prospère

1. Relance et transition

1.1. Mesures de soutien temporaires

- Prolonger et/ou modifier certaines mesures de soutien temporaires prises pendant la crise du Coronavirus en fonction de l'évolution de la pandémie ;
- Les mesures de soutien doivent progressivement céder la place à un plan de relance socio-économique.

1.2. Plan de relance et transition interfédéral

- Renforcer davantage la solvabilité et la liquidité des entreprises, par le biais d'une réserve de reconstruction exonérée ;
- Davantage d'investissements publics, en mettant l'accent entre autres sur la numérisation et l'innovation dans les soins de santé, la transition énergétique, l'agenda numérique, la cybersécurité ;
- Stimuler les investissements privés : la déduction majorée pour investissement sera prolongée pour deux ans ;
- Dans le cadre de la politique de logement social, le taux de TVA réduit de 6% applicable à la démolition et la reconstruction de bâtiments sera étendu à l'ensemble du territoire belge ;
- Veiller à rapidement assurer les conditions nécessaires pour créer l'adhésion de toutes les parties prenantes à l'introduction de la 5G et au déploiement de la fibre optique ;
- Étendre considérablement les paiements électroniques. Les plafonds pour le paiement sans contact seront à nouveau augmentés ;
- Veiller à ce que les efforts et les réformes des précédents Gouvernements pour améliorer la productivité de l'économie belge soient maintenus ;
- Atteindre un équilibre entre compétitivité et pouvoir d'achat en assurant une trajectoire comparable aux pays voisins.
- Une stratégie supplémentaire visant à améliorer la productivité à long terme sera développée ;
- Un organe, composé d'experts académiques, des politiques publiques et du monde de l'entreprise (représentant tant les employés que les employeurs), basés en Belgique ou ailleurs, sera chargé d'alimenter, d'évaluer et, le cas échéant, de faire des recommandations sur le plan de relance et transition.

2. Marché et organisation du travail

Marché du travail

- D'ici 2030, l'objectif consiste à atteindre un taux d'emploi de 80% ;
- À cette fin, une conférence annuelle sur l'emploi sera prévue afin d'élaborer et d'évaluer des plans d'action concrets ;
- Un « compte formation individuel », assorti d'avantages fiscaux au profit des entreprises qui octroient à leur personnel plus d'heures de formation que le nombre imposé par la réglementation ;
- Le régime de cumul sera optimisé tant dans l'assurance chômage que dans le revenu d'intégration pour que le fait de travailler plus soit davantage rémunérateur ;
- Le système de « tremplin-indépendants » sera évalué et amélioré ;
- Soutenir l'esprit d'entreprise chez les personnes en situation de handicap et évaluer comment le démarrage d'une activité indépendante peut être facilité pour ce groupe ;
- L'organisation et la gestion des processus de réintégration seront évaluées ;
- Le Conseil central de l'Economie publiera prochainement une étude sur le lien entre rémunération et ancienneté. Sur cette base, un débat sur le package de rémunération sera engagé.

Organisation du travail

- Réaliser le plein potentiel social et économique du télétravail ;
- Fixer les conditions dans lesquelles des dérogations à la durée normale du travail et au temps de travail peuvent être introduites pour les entreprises disposant d'une délégation syndicale ou organisant des élections sociales, et ce dans le respect de la législation sur le temps de travail ;
- Examiner les causes de la faible présence dans notre pays entre autres de centres de distribution dans le cadre de l'e-commerce. Se pencher sur l'opportunité d'une modification de la réglementation sur le travail de soirée et de nuit ;
- Le bien-être au travail et la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle doivent continuer à être améliorés ;
- Examiner comment les travailleurs qui se retrouvent dans une situation de chômage temporaire structurel peuvent être employés temporairement par un autre employeur, avec la possibilité de revenir dès que l'activité reprend ;
- Un nouveau règlement sur le travail associatif.

3. Entrepreneuriat

Pilier 1 : Compétitivité, fiscalité et lutte contre le dumping social

- L'exonération des cotisations patronales pour l'embauche du premier salarié sera prolongée au-delà de 2020 ;
- Les marchés publics seront rendus accessibles aux PME ;
- Créer des conditions de concurrence équitables entre entreprises belges et étrangères avec les mêmes contrôles et dans le respect de la législation belge (par ex. en ce qui concerne l'e-commerce) ;
- Mener une politique d'encouragement dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation ;
- Proposer une plateforme présentant les *succès stories* de l'économie belge

Pilier 2 : Amélioration du statut social et soutien à l'entrepreneuriat

- Le coefficient de correction dans le calcul des pensions des indépendants sera supprimé pour les années de carrière futures afin de parvenir à un régime identique pour les salariés et les indépendants ;
- Examiner la manière d'introduire plus de solidarité entre les indépendants dans le financement du régime ;
- Une attention particulière sera accordée aux personnes actives de manière structurelle dans l'économie de plate-forme. Il convient de lutter contre le phénomène des faux indépendants et des faux salariés. La loi sur la nature des relations de travail sera évaluée et, au besoin, adaptée.

Pilier 3 : Protection contre les retards de paiement

- Des mesures seront prises pour lutter contre les retards de paiement. Dans ce cadre, la récente adaptation légale concernant les délais de paiement légaux sera notamment évaluée et, au besoin, les délais rendus plus stricts.
- En ce qui concerne les pouvoirs publics, des mesures seront prévues pour que leurs paiements soient toujours ponctuels.

Pilier 4: Simplification administrative

- Pour mener une réelle réduction des charges administratives, l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) sera appliquée avec rigueur ;
- L'objectif est de compenser toute nouvelle charge administrative par une simplification administrative ;

- D'ici la mi-2021, un nouveau plan Kafka prévoyant une simplification ambitieuse pour les citoyens, les entreprises et la société civile, verra le jour ;
- L'ensemble de la procédure de création et de gestion d'une entreprise est simplifié sur la base de formulaires électroniques uniques d'initiation avec la Banque Carrefour des Entreprises (CBE) comme source authentique centrale ;
- Les réductions d'impôts pour l'emploi de certains salariés seront accordées automatiquement, avec le moins d'obligations administratives possible pour l'employeur.
- Dans le secteur de la construction, nous travaillons sur un plan de site de construction électronique ;
- Le Gouvernement se fixe comme objectif de réduire les charges administratives de 30 %. Le principe juridique "*Only Once*" et le précepte "*Think Small First*" du Small Business Act européen restent à cet égard des critères importants.

Pilier 5 : Internationalisation des PME

- Les entreprises doivent être assistées de façon optimale face au Brexit ;
- Le mécanisme de sanction et la politique en matière de douane et accises seront évaluées.

Pilier 6 : Mesures sectorielles

- Des mesures seront prises pour créer un environnement favorable aux entreprises, comme la lutte contre les vols à l'étalage, le soutien des artisans, etc. ;
- Encourager l'entrepreneuriat féminin ;
- Transposition de la directive européenne de lutte contre les pratiques commerciales déloyales afin de protéger les entrepreneurs et les PME ;
- Evaluation du statut sui-generis des accueillantes d'enfants.

4. Entreprises publiques

- Continuer et renforcer les mesures de soutien pour Credendo, pour encourager, faciliter et accompagner les PME dans leur développement à l'étranger.

5. Pouvoir d'achat

- La pension minimum sera progressivement relevée (carrière complète et incomplète) vers 1500 euros nets pour une carrière complète.

6. Politique des consommateurs et de la concurrence

Voyages

- Les systèmes existants concernant l'assurance d'insolvabilité pour le secteur des voyages seront évalués.

Règlement des litiges

- La réglementation sur l'action de groupe (class action) sera évaluée.

De la concurrence

- La réglementation sur les professions intellectuelles prestataires de services sera modernisée afin d'améliorer l'accès à la profession ;
- Le Gouvernement s'engage à mettre en place une Inspection économique solide qui fera une priorité des pratiques commerciales déloyales envers les entreprises.

7. Fiscalité juste et perception correcte

- Une large réforme fiscale afin de moderniser, simplifier et rendre le système fiscal plus équitable et plus neutre ;
- Réduire davantage la charge sur le travail ;
- Réduire l'écart entre ce que l'État devrait percevoir en matière de TVA et ce qu'il perçoit réellement (l'écart de TVA ou « VAT Gap ») pour le faire passer au niveau de nos pays voisins.
- Simplification de l'impôt des personnes physiques, en supprimant les déductions, les réductions d'impôt et les régimes d'exception ;
- Le nouveau système fiscal devra contribuer à la rencontre des objectifs climatiques et environnementaux ;
- Le Gouvernement demandera une contribution équitable aux individus qui ont la plus grande capacité contributive, dans le respect de l'entrepreneuriat.
- En ce qui concerne le Pilier Deux qui vise un impôt minimum global (la proposition GloBE) la Belgique plaidera pour que les bénéfices d'une multinationale soient en tout cas soumis dans chaque pays distinct (jurisdictional blending) à un niveau minimum de taxation ;
- Une forme de taxation numérique doit voir le jour. Un accord international sera privilégié. Si un tel accord ne peut être trouvé (au sein de l'OCDE et de l'UE), la Belgique instaurera une taxe sur les services numériques en 2023 ;
- Dans le cadre des projets d'harmonisation fiscale européens et de coopération entre Etats membres de l'Union européenne, la Belgique assurera un rôle constructif pour faire avancer la concrétisation de ces projets (entre autres la révision de TVA, l'établissement d'une base commune consolidée à l'impôt des sociétés, la TTF) ;
- Une charte fiscale sera instaurée, ainsi qu'un code de conduite de respect mutuel et de professionnalisme pour améliorer les relations entre les services de contrôle fiscal et les entrepreneurs dans le cadre des contrôles fiscaux et des procédures de lutte contre la fraude ;
- La lutte contre la fraude se poursuivra sans relâche car la fraude nuit à l'équité du système. Un plan d'action sera mis en place.

8. Le budget

III. Un pays durable

1. Climat et Énergie

1.1. Climat

- L'objectif est une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

1.2. Énergie

- Augmentation de la compétitivité du marché de la production d'électricité.

1.3. Déplacements décarbonés

- Tous les nouveaux véhicules de société devront être neutres en carbone d'ici à 2026 ;
- Les travailleurs qui n'ont pas de voiture de société pourront recevoir un budget mobilité de leur employeur.

1.4. Maîtrise de la facture énergétique

1.5. Adapter la fiscalité à la transition écologique

- La fiscalité sera analysée en vue de la rendre plus favorable au climat et à l'environnement

1.6. Politique scientifique

2. Économie circulaire

- Un plan d'action fédéral sur l'économie circulaire, afin de diminuer fortement la consommation des matières premières et l'empreinte des matériaux dans la production et la consommation.
- L'obsolescence programmée doit être sanctionnée au titre de pratique commerciale déloyale.

3. Environnement et biodiversité

- Examiner les audits réalisés sur le fonctionnement de l'AFSCA et prendre les mesures éventuellement nécessaires ;
- Combattre la pollution par le plastique et les autres formes de pollution des milieux marins, par le biais de projets visant à mieux gérer les flux de déchets. Transposer de manière ambitieuse les directives conformément à la stratégie sur les matières plastiques de la Commission européenne ;
- Examiner l'opportunité d'intégrer un système de consigne dans la redevance sur les emballages.

4. Mobilité

4.1. Rail

4.2. Sécurité routière

4.3 Transfert modal

IV. Un pays sûr

1. Justice et sécurité

1.1. Budget

1.2. Ordre Judiciaire

Fonctionnement

- Le fonctionnement de la justice doit être rendu plus efficace, plus accessible et plus compréhensible.

1.3. Droit pénal, instruction criminelle et exécution des peines

1.4. Législation

- La réforme du droit économique sera poursuivie afin que la nouvelle notion d'entreprise devienne également le point de départ du droit de la concurrence et du droit des pratiques du marché, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour le droit de l'insolvabilité e.a.

1.5. Politique de sécurité et services de sécurité et de renseignements

1.6. Coopération police - justice

1.7. Cybercrime et dimension internationale

- Assurer la mise en oeuvre de la Directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, un instrument important pour le renforcement des capacités de défense informatique de nos services essentiels.

1.8. Sécurité civile

1.9. Cultes

2. Défense

V. Un pays de coopération et de respect

1. Réformes institutionnelles

- Lancer un large débat démocratique, impliquant notamment les citoyens, la société civile et les milieux académiques

2. Renouveau démocratique

3. Vivre ensemble

4. Egalité des genres

VI. La Belgique, une voix forte en Europe et dans le monde

1. Ambition européenne et internationale

2. Asile et migration

3. Coopération au développement
